



<http://folatecoere.free.fr>

*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT

A Toulouse, le 12 Juillet 2012

FO signe les accords salariaux 2012 Non Cadres et Cadres

Après trois réunions, les négociations salariales 2012 cadres et non cadres sont closes.

La négociation n'a pas été facile, face à nos arguments la Direction Générale a finalement accordé un **budget global de 3,2%** et répondu favorablement à une grande partie des **points complémentaires revendiqués**.

La Direction n'a pas totalement répondu à nos attentes, mais dans un climat encore tendu, **FO** a pu, avec votre soutien, **obtenir des résultats tangibles**.

Notre objectif reste l'alignement sur AIRBUS

Pour **FO**, le budget de 3,2% était le **minimum acceptable** pour garantir une **évolution du salaire** qui, seule, pérennise le **pouvoir d'achat** et au final un **niveau de retraite correct**.

Ainsi, **FO** note pour l'essentiel **l'évolution du pourcentage global** qui progresse, de 2,5% à 3,2%, **l'avancement des dates de distribution** des augmentations, et des **mesures complémentaires hors budget**.

Pour le **personnel Non Cadre**, la garantie du maintien de pouvoir d'achat passe par l'obtention d'une date d'application de **l'AG au 1^{er} janvier 2012**. De même, étant donné une clôture des NAO tardive, nous avons obtenu le maintien des dates d'application des **AIS au 1^{er} juin et au 1^{er} octobre**.

De plus, **la mesure de Garantie de Progression Salariale** assurera un minimum d'augmentation de **35 € avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 pour les non Cadres**.

Pour le **personnel Cadre**, il nous a paru essentiel d'obtenir une date d'application des **AIS au 1^{er} Mars 2012**.

Par ailleurs, **un budget dédié** au financement des promotions des cadres permettra de donner un vrai coup de pouce à certains salariés sans toutefois grever le budget du reste de l'équipe.

L'ensemble de ces éléments constitue **une réelle avancée** par rapport aux propositions initiales. Néanmoins, **FO** déplore que la prise en charge **hors budget du coût des rattrapages au mini** pour le personnel cadre n'ait pas été prise en compte par la Direction.

Pour finir, la **Clause de rendez-vous** permettra d'apporter un **correctif** si l'inflation venait à dérapage pour les non-cadres comme pour les cadres.

Nous avons été particulièrement vigilants pour que cette clause, **intégrée** dans l'accord NAO, constitue une **vraie sécurité** par rapport à un dérapage éventuel de l'inflation.

Le conseil syndical FO LATECOERE a voté à l'unanimité la signature de l'Accord Salarial non Cadre et Cadre 2012.

Notre Organisation constate qu'avec ces accords, vos élus ont obtenu une politique d'évolution salariale très proche de notre cible grâce aux mesures complémentaires prises hors budget.

RAPPEL DU CONTENU DES ACCORDS

Pour les Non Cadres

Un budget global d'augmentation de 3,2 % se décomposant comme suit :

- ✚ Une Augmentation Générale de 1,6% applicable au 1^{er} juillet avec un effet **rétroactif au 1^{er} janvier 2012**.
- ✚ Une Augmentation Individuelle dont le crédit global est fixé à 0,8% applicable au 1^{er} juin 2012. L'application de cette mesure figurera au plus tard sur **les bulletins de paie d'octobre 2012**.
- ✚ Une Augmentation Individuelle dont le crédit global est fixée à 0,8% applicable au 1^{er} octobre 2012. L'application de cette mesure se fera sur les bulletins de **décembre 2012 au plus tard**.

La rémunération minimale Société et la valeur du point Société seront mises à jour comme suit :

- ✚ Valeur du point société portée à 6,37€ à compter du 1^{er} janvier 2012.
- ✚ Valeur du point ancienneté portée à 6,56€ à compter du 1^{er} janvier 2012.
- ✚ La rémunération mensuelle minimale de base a été fixée à 1600€ à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les régularisations se feront sur les bulletins de paie de juillet 2012.

Mesures complémentaires

- ✚ Financement d'une partie des augmentations liées à des promotions au statut cadre et celles accompagnant le développement des carrières des personnes ayant obtenu un diplôme par le biais de la formation professionnelle continue sera réalisé en dehors de ce budget.
- ✚ Garantie de Progression des Salaires, les salariés, qui auraient bénéficié de l'augmentation générale décrite ci-dessus, et qui n'auront pas bénéficié d'augmentation individuelle se verront appliquer une garantie de progression de salaire à concurrence de 35€ (toutes mesures confondues, c'est à dire si le montant de leur augmentation générale était inférieur à 35€). La date d'effet de cette garantie de progression des salaires est **fixée au 1^{er} janvier 2012**.

Pour les Cadres

- ✚ La Société accordera à son personnel cadre de la position 1 à 3BEX un budget global d'augmentation individuelle de 3,2%. Cette augmentation sera versée avec la paie de septembre avec un **effet rétroactif au 1^{er} mars 2012**.

Mesures complémentaires

- ✚ Le financement d'une partie des augmentations liées à des promotions significatives sera réalisé en dehors de ce budget.

Clause de rendez-vous

- ✚ A l'issue de l'application des mesures d'augmentations individuelles pour les personnels non cadre et cadre, **une réunion de transparence et de bilan sera réalisée**. Cette réunion permettra de **dresser un bilan** de l'application des mesures précédentes et, le cas échéant, **d'observer les évolutions de l'inflation** pour en tirer d'éventuelles décisions sur la population visée par cet accord.